Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 107 (1981)

Heft: 25: SIA, no 6, 1981

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schweizer Ingenieur und Architekt

Ingénieurs et architectes suisses

Ingegneri e architetti svizzeri

Schweizerische Bauzeitung

Bulletin technique de la Suisse romande

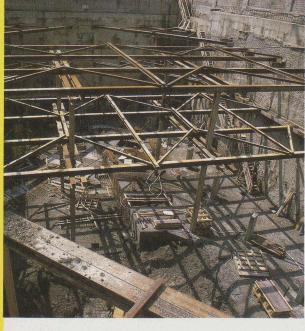
25/81

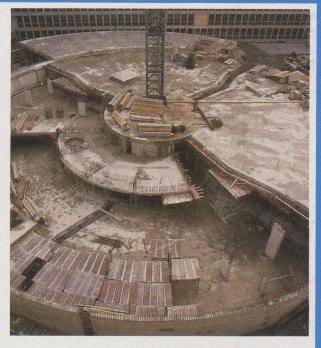
107^e année 10 décembre 1981

Dans ce numéro:

Quand la loi devient-elle injuste? Evolution des logements populaires genevois de 1860 à 1960 Informations SIA

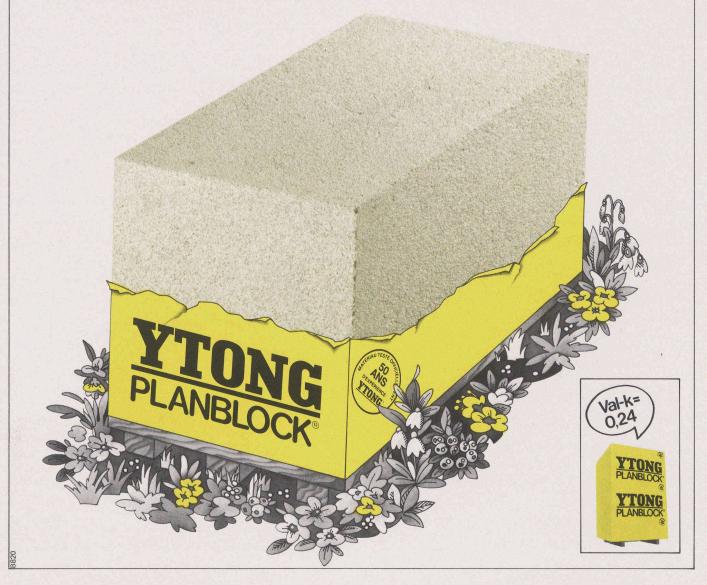
Sia Numéro 6







Pour réaliser une bonne isolation thermique, vous pouvez multiplier les couches isolantes. Ou alors simplement utiliser **YTONG**.



Pour satisfaire aux exigences de la SIA, les autres matériaux massifs de construction nécessitent souvent un doublage isolant. Ou alors il faut construire des murs extérieurs plus épais. Depuis 50 ans, les normes YTONG sont supérieures à toutes les prescriptions du législateur en matière d'isolation thermique. Et elles répondront aussi à toutes les exigences nouvelles.

Mais l'excellente protection thermique n'est pas tout. YTONG résiste aussi à la pression. Jusqu'au 8º étage. C'est la combinaison de ces deux importantes caractéristiques qui fait l'avantage d'YTONG. Quant à

l'isolation acoustique, elle est donnée par-dessus le marché.

En outre, le grand format d'YTONG permet de travailler plus vite, donc plus économiquement.

YTONG J'aimerais en savoir davantage!

- ☐ Envoyez-moi donc gratuitement, et sans engagement pour moi, de l'information sur ses avantages et applications pratiques
- tions pratiques.

 Conseillez-moi dans l'emploi pratique YTONG pour un objet concret.

Veuillez retourner le coupon à: YTONG Zurich AG, Kernstrasse 37, 8004 Zurich. Tél. 01/242 30 80 YTONG est un système de construction complet, de la cave au toit. Prenez donc la peine de vous informer en détail, pour vous faire une meilleure idée des avantages d'YTONG sur les autres matériaux. En vente dans le commerce des matériaux de construction.

YTONG®

La pierre dans laquelle on aime se laisser vivre.